

TOUS CORPS

Audience au Cabinet du Ministre

Le mardi 22 août 2017, Nathalie MAKARSKI Secrétaire Générale du SNAPATSI et Bénédicte VERDIN son adjointe ont été reçues Cabinet du **Ministre** de l'Intérieur par LERNER **Directeur** Nicolas **Adjoint** et M. Philippe TIRELOQUE Conseiller Police.



Lors de l'audience, le SNAPATSI a évoqué les points suivants pour les PATS :

- Mise en application rapide et effective de toutes les mesures du protocole du 11/04/2016
- Substitution
- Recrutements
- Horaires variables
- Missions d'accueil et sécurité dans les services de police
- Réforme des OMP
- Valorisation des métiers
- Fidélisation des personnels
- Fusion des corps des adjoints techniques
- Vestiaire des personnels techniques
- IGOT CRS
- Postes fonctionnels des adjoints techniques de la PN (APST)
- IJAT
- Conditions d'hygiène et de sécurité
- Inadéquation des statuts des corps des PTS avec leurs missions
- Conditions d'emploi des PTS (astreintes, permanences, sécurité...)
- ISSPTS et IPTS
- Formation des PTS
- Mutualisation des moyens en matière de police scientifique PN et GN
- Mesures d'accompagnement des personnels : restauration, mutuelle et logement

BURE AU NATIONAL

52 rue de Dunkerque 75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20 Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Alors que le projet de loi de finances 2018 pour le Ministère de l'Intérieur est en cours d'élaboration, le SNAPATSI revendique que des mesures concrètes soient inscrites pour les PATS.

Notre priorité ? Votre défense!